

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les règles concernant la forme et publicité des actes des collectivités sont modifiées. Désormais :

- La liste des délibérations est affichée et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit la séance

- Le Procès-Verbal est approuvé à la séance suivante ; il sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit son approbation.

Le conseil municipal par délibération n° 2022/052 en date du 07 septembre 2022 a choisi la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par voie d'affichage et sur le site de la commune (délibérations, décisions du maire et arrêtés)

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 2 MARS 2022

N°	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2022/001	ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE	Approuvée à l'unanimité
2022/002	VERSEMENT DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE	Approuvée à l'unanimité
2022/003	RESTITUTION DES AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX EFFECTUEES PAR LE SDEEG	Approuvée à l'unanimité
2022/004	PRESENTATION DU DOSSIER DE SCENARI DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE L'ECOLE	Approuvée à l'unanimité
2022/005	RENOUVELLEMENT DU TRANSFERT AU SDEEG DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »	Approuvée à l'unanimité
2022/006	PAIEMENT A 50 % DES FRAIS D'ATELIERS AUTOUR DE LA SECURITE ROUTIERE POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE DE SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE DANS LE CADRE DU RPI	Approuvée à l'unanimité
2022/007	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT REGISSANT LE FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA COMMUNE DE SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE	Approuvée à l'unanimité
2022/008	TRAVAUX DE LA MAIRIE	Approuvée à l'unanimité
2022/009	CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Approuvée à l'unanimité
2022/010	CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON-COMPLET	Approuvée à l'unanimité

Affiché le 3 mars 2022